

Image not found or type unknown



Certificat de non saisissabilité

Par **creta**, le **09/06/2009** à **18:25**

Pensez vous que l'on puisse obtenir un certificat de non saisissabilité sur le domicile familiale afin d'éviter une saisie du trésor public à cause de problèmes professionnels (tva ou autres) si l'on est en profession libérale exerçant sur le lieu du domicile, dont on est propriétaire?
Si oui: où, quand, comment et surtout est-ce efficace contre le trésor public?